

Les assurés sociaux ne sont pas des vaches à lait !

La quête de milliards d'euros d'économies pour réduire le fameux déficit passe par une série de mesures qui va toujours dans un même sens : pénaliser les assurés sociaux.

Après le doublement de la franchise médicale entré en vigueur ce 1^{er} avril 2024, le gouvernement envisage sérieusement de s'attaquer au délai de carence en cas d'arrêt maladie en allongeant sa durée à 5 voire 8 jours (contre 3 actuellement dans le secteur privé).

Quel que soit le sujet en matière de diminution des droits, la raison gouvernementale reste inchangée : les assurés sociaux sont des fraudeurs en puissance qui plombent les finances de l'Etat ! Pourtant, de nombreuses études démontrent que ce sont les arrêts de longue durée (plus de 3 semaines) qui sont en augmentation. Pour FO, il ne s'agit que des conséquences de la dégradation de la santé, physique et/ou mentale, au travail.

Si le gouvernement préfère un discours médiatique simpliste, la réalité est tout autre : selon la Cour des comptes moins de 20% des fraudes sont imputables aux assurés sociaux dans la branche maladie quand les 80% sont du fait de fraudes professionnelles.

Et les entreprises sont en la matière les premiers fraudeurs sociaux : entre 7,3 et 9,2 milliards d'euros selon l'URSSAF Caisse nationale. S'ajoute à cela la fraude fiscale qui représente à elle seule entre 80 à 100 milliards d'euros.

S'attaquer au délai de carence, c'est s'en prendre une nouvelle fois aux plus fragiles, ce que FO dénonce de manière la plus ferme. Ce type de mesure n'aura que pour effet de favoriser le renoncement des assurés sociaux à se faire soigner, tout en obérant la cause des arrêts travail : pénibilité, mode de management délétère, stress, burn-out. Si l'objectif est de faire diminuer l'espérance de vie, alors le gouvernement a trouvé sa solution-miracle !

Pour FO, l'accès aux soins doit être ouvert au plus grand nombre, il faut cesser de réaliser des comptes d'apothicaires sur le dos des plus fragiles et des malades.

FO revendique l'application pleine et entière de notre modèle de protection sociale d'après-guerre : de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins.

Si le gouvernement souhaite trouver des recettes, FO tient son cahier de revendications à sa disposition notamment en matière de prévention, de suppression des exonérations de cotisations et de lutte contre la fraude aux cotisations des employeurs qui reste en l'état le 1^{er} fraudeur social !

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ [egautron](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 03 avril 2024